

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 11 Mars 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 16 février.*

SON altesse royale le prince Henri de Prusse a fait élever dans la place de Rheinsberg, un monument en l'honneur de M. de Malesherbes, l'*ami & le fidele serviteur de Louis XVI.*

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 15 février.*

Nous apprenons que la forteresse de Choczim & le territoire qui l'environne ont été évacués par nos troupes, & remis à un raja turc. C'est une nouvelle preuve de la bonne intelligence qui regne entre l'empereur & la Porte Ottomane, & du peu de fondement des bruits qu'on avoit répandus sur une prochaine rupture entre les Turcs & les Russes.

Soit crainte des puissances prépondérantes, soit aversion des principes français, presque toutes les petites cours d'Allemagne ont adhéré à la coalition, & fournissent leur contingent; celui de l'électeur de Saxe consistera en 7 bataillons d'infanterie, 10 escadrons de cavalerie, dont 2 de hussards, 4 de carabiniers & 4 de chevaux-légers, ainsi que 200 canonniers suivis d'un train d'artillerie. Toutes ces forces ont dû se mettre en marche le 10 du mois dernier, & arriveront sur les bords du Rhin dans les derniers jours de mars. Le prince de Wurzburg a fait don de 60 pieces de canon, dont plusieurs sont du plus gros calibre. Ces jours derniers un courrier est venu apporter la nouvelle que l'électeur Palatin avoit obtempéré aux observations de sa majesté impériale, & avoit ordonné que les troupes autrichiennes fussent reçues dans la forteresse de Mannheim. Les états de Steyrmarch ont offert en don patriotique une somme de 100 mille florins. La régente de Bohême a fourni 800 mille quintaux de farine: ce sacrifice ne lui a pas été bien pénible, la récolte ayant été très-abondante cette année. Les états de Hongrie, outre leurs dons multipliés, font encore celui de cinq cents paires de bœufs.

Indépendamment de l'artillerie nombreuse qui est déjà partie pour les armées du Rhin, trois nouveaux convois sont en marche, l'un de Vienne, l'autre d'Olmultz & le troisième de Prague, avec 20 compagnies de canoniers; l'artillerie consiste en 60 pieces de 24, 100 pieces de 18, 20 mortiers de 100, & 40 de 50 livres de balles.

## ALLEMAGNE.

*De Francfort, le 26 février. (1)*

On avoit voulu révoquer en doute à Paris la proclamation de Monsieur, comme régent de France, qui a paru d'abord dans les feuilles de cette ville: elle étoit véritablement authentique, & voici une seconde piece, qui ne l'est pas moins.

*Lettres-patentes du régent de France, pour nommer un lieutenant-général du royaume.*

Louis-Stanislas-Xavier de France, fils de France, oncle du roi, régent du royaume, à notre très-cher frere Charles-Philippe de France, comte d'Artois, salut:

Le dieu de nos peres, le dieu de Saint-Louis, qui protégera si long-tems la monarchie françoise, ne permettra pas sans doute qu'elle périsse maintenant sous les coups que lui portent des furieux, non moins exécrables par leur audace impie que par l'énormité de leurs forfaits; sans doute, & c'est notre premier espoir, le ciel nous destine à être les ministres de sa justice, à venger le sang du roi notre frere, que ces monstres viennent de répandre avec la plus étonnante férocité; c'est à cette fin, c'est pour relever le trône du roi son fils, notre neveu & seigneur, pour l'y asseoir & le réintégrer dans la possession de tous les droits de sa couronne, que nous vous appellons à notre aide, vous Charles-Philippe de France, comte d'Artois.

Le premier acte de la régence, dont il faut que nous prenions la charge, manifestera, selon le vœu de notre cœur, la pleine confiance que nous avons en vous.

A ces causes & pour ces honorables fins, nous vous avons nommé & institué, & par ces présentes vous nommons & instituons lieutenant-général du royaume de France, vous déléguant tous les pouvoirs que le régent de France peut déléguer, & notamment celui de commander en notre absence, & en notre présence sous notre autorité, les armées du roi; entendons que tous les officiers de sa majesté, militaires, de magistrature & civils, obéissent à vos commandemens, lorsque vous les leur donnerez, de par le roi & le régent de France; voulons que vous assistiez à tous les con-

(1) L'abondance des matieres ne nous a pas permis de donner plutôt cette piece, qui cependant mérite autant que la premiere d'être connue.

seils d'état, de justice, d'administration & autres qu'il pourra devenir nécessaire & utile d'établir, & qu'en notre absence vous les présidiez; tous lesquels pouvoirs auront la même durée que notre régence, s'ils ne sont restreints ou abrogés par notre autorité.

Seront sur les présentes toutes lettres-patentes expédiées en la forme ordinaire & adressées aux cours du royaume, lorsqu'elles seront rétablies dans l'exercice de leurs juridictions, pour y être vérifiées, enregistrées, publiées & exécutées.

Donné à Ham en Westphalie, sous notre seing, notre scel ordinaire & sous le contre-seing des ministres d'état, les maréchaux de Broglie & Castris, le 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an 1793, & du regne du roi le premier. Signé Louis-Stanislas-Xavier; & plus bas par le régent de France, le maréchal de Broglie, le maréchal de Castris.

### A N G L E T E R R E.

De Londres, le 5 mars.

Le chevalier Elgin partira incessamment pour aller résider auprès du roi de Prusse en qualité d'envoyé extraordinaire. Le cabinet de Saint-James prend toutes les mesures pour être l'âme de la coalition & diriger les principales opérations. On dit d'avance ici que le roi de Prusse ne fera pas une seconde retraite. Les amis de la révolution, qui craignoient une rupture avec l'Angleterre, n'ont pas eu de peine à prévoir que la cour de Londres réuniroit contre la France toutes les puissances neutres, & les forceroit à suivre un plan capable de leur assurer le succès.

Le roi vient de publier une proclamation par laquelle il accorde une amnistie générale à tous les défecteurs des armées de terre; ils ont jusqu'au 10 avril pour rejoindre leurs corps.

Une autre proclamation du roi ordonne un jeûne général pour demander au Tout-Puissant de favoriser les armes de la Grande-Bretagne. Sa majesté a ordonné aux évêques de faire une formule de prière convenable aux circonstances, dont on fera usage dans toutes les églises & chapelles. Ce jeûne aura lieu le 12 avril.

Les gazettes ministérielles ont publié un avertissement de M. Pitt aux émigrés françois. Le ministre leur dit qu'il est informé que plusieurs réfugiés se permettent dans les cafés, les tavernes & autres lieux publics, de censurer les ministres de sa majesté; il leur conseille d'être plus réservés, s'ils veulent continuer à jouir de la protection & des secours qu'ils ont trouvés dans leur asyle. Les censures des émigrés tomboient particulièrement sur M. Pitt, qu'ils supposoient contraire à la guerre, ou à qui ils reprochoient trop de lenteur. Le gouvernement britannique devoit se mettre à l'école de ces messieurs pour apprendre la politique.

Plusieurs régimens cantonnés en Angleterre & en Ecosse, ont reçu ordre de se tenir prêts pour s'embarquer. On fait monter à 8 à 10 mille hommes les corps destinés à passer dans le continent; on croit qu'ils seront réunis avant le 15 aux troupes hanovriennes, & formeront avec elles une armée de 20 mille hommes.

L'escadre de l'amiral Gardner, destinée pour les Indes occidentales, n'a pas encore mis à la voile: on dit qu'elle prendra à Gibraltar deux régimens qui doivent servir à soumettre les îles françoises; on prétend aussi que plusieurs vaisseaux espagnols se réuniront à l'escadre angloise, & qu'ils agiront de concert avec elle.

Les prêtres qui étoient dans les îles de Jersey & de Guernesey, viennent de débarquer en Angleterre. Le gouvernement britannique, dans la crainte qu'il ne se trouve parmi

eux quelque jacobin, n'a voulu laisser aucun François sur les côtes. Les secours qu'on accordoit aux émigrés diminuent considérablement; le zèle se ralentit; d'ailleurs, la mauvaise conduite d'une assez grand nombre d'entr'eux est bien propre à le refroidir. Le comité des souscriptions vient de faire une adresse pour demander de nouveaux secours, & être en état de faire passer au Canada une partie des émigrés qui n'ont aucune espee de ressources. On ne peut refuser de justes éloges aux Anglois, dont la générosité a entreteñu pendant plusieurs mois plus de trois mille réfugiés françois. Les recherches contre les François patriotes continuent avec la même activité. Les ci-devant nobles & les prêtres dénoncent comme jacobins les François, même domiciliés depuis trente ans en Angleterre. M. l'abbé Louis a été arrêté à Douvres sur la dénonciation d'un ci-devant gentilhomme normand, qui avoit fait le trajet avec lui. Il paroît qu'il n'est point vrai que M. Louis eût une mission secrète, & qu'il est venu seulement chercher un asyle en Angleterre. Il a été remis en liberté.

On attend avec beaucoup d'inquiétude des nouvelles d'Irlande. Pour jeter de la défaveur sur les partisans d'une réforme & sur les catholiques, on répand tous les jours le bruit que les Irlandois sont en insurrection, & qu'il faut les réduire par la force: mais il paroît que les Irlandois ont beaucoup de confiance dans leur parlement, & qu'ils n'emploieront jamais que des voies légales, pour obtenir d'être réintégré dans leurs droits. On disoit hier au soir que le bill en faveur des catholiques avoit passé à une très-grande majorité, & qu'en conséquence ils jouiroient de tous les droits politiques; mais on n'a pas encore de détails sur les dernières séances du parlement d'Irlande.

La séance d'hier 4 étoit destinée à entendre la motion de M. Snéridan. Cet honorable membre s'est fait un peu attendre: il s'est excusé en disant qu'il avoit été obligé de parler avec plusieurs *Gentlemen*, qui lui avoient remis cinquante-trois pétitions pour une réforme nationale en Ecosse. Comme ces pétitions sont d'une grande importance, il a annoncé qu'il les présenteroit incessamment. Par sa motion il a demandé qu'on formât un comité pour rechercher & poursuivre les auteurs des complots, des trahisons & des pratiques séditieuses que le ministère prétend exister dans ce pays: il a dévoilé les vues du ministère, & a vengé le parti de l'opposition, contre lequel on a formé un système de calomnie. Sa motion a été soutenue avec beaucoup d'énergie par MM. Lambton, Martin & Maitland: elle a été attaquée par M. Wyndham & par le lord Maire. M. Fox a répondu d'une manière victorieuse au discours de M. Wyndham, qui n'avoit pu s'empêcher de reconnaître que les complots contre la constitution sont chimériques, mais qui n'en approuvoit pas moins la conduite du ministère. M. Burke a cru détruire l'effet du discours de M. Fox, en répétant ce qu'il a déjà mille fois répété sur les malheurs de la révolution françoise, & en traitant d'abominable le principe de la souveraineté du peuple: ainsi, selon M. Burke, les rois regnent de droit divin, ou bien les droits des conquérans & des brigands sont seuls inviolables & sacrés. La question est ajournée.

Les émigrés ont répandu ici la nouvelle que Mayence a été pris d'assaut par les Prussiens, qu'ils y ont perdu plus de huit mille hommes, & qu'ils ont passé au fil de l'épée toute la garnison, qui étoit, dit-on, de plus de vingt mille hommes: on ajoute que le général Custine s'est brûlé la cervelle pour ne pas tomber vivant entre les mains des ennemis. On débite également que l'escadre de l'amiral Truguet a près Civita-Vecchia; qu'il a débarqué six mille hommes qui ont été jusqu'à Rome, d'où le pape s'est sauvé, & qu'ils ont mis les sacrifices à contribution.

M. Shéridan avoit annoncé depuis quelque tems qu'il avoit une motion à faire relativement aux séditions populaires dont avoient parlé les ministres; il a fait cette motion, & a dévoilé les manœuvres des ministres pour porter le peuple à la guerre contre la France, les fables absurdes qu'ils avoient fait répandre, & le système de persécution qu'ils avoient suivi: il a conclu à ce que l'on créât un comité de recherche pour vérifier les faits allégués par les ministres, & les convaincre ou d'erreur ou d'imposture. Cette motion a été appuyée par tout le talent & l'énergie de M. Fox, & combattue par les diatribes de M. Burke. Elle a été rejetée.

## I R L A N D E.

De Dublin, le 25 février.

Le 23 février, on a fait dans la chambre des communes la seconde lecture du bill relatif aux catholiques romains. Un seul membre s'est opposé à ce que l'on fixât à lundi l'ajournement de la troisième lecture. Les débats qui se sont élevés sur un ajournement au 16 d'avril, qui n'a eu que trois partisans, ont développé la disposition favorable de la chambre à l'égard des papistes. On ne peut gueres douter que le bill ne soit adopté tel qu'il a été présenté.

## H O L L A N D E.

De Bréda, le 26 février.

Les François ont enfin déployé dans nos murs les drapeaux de la liberté; leur courage a surmonté les obstacles qu'avoient opposés à leur valeur les suppôts de la tyrannie.

Les troupes de la garnison, tant qu'elles ont eu les armes à la main, ont été traitées en ennemis; mais quand, par la capitulation, elles les ont mis bas, elles ont été regardées par leurs vainqueurs comme des frères, des amis; & de part & d'autre les articles de la capitulation s'exécutent avec la loyauté d'un peuple libre & d'un peuple digne de l'être.

La garnison hollandoise va sortir avec les honneurs de la guerre; & par un désintéressement, dont il n'est peut-être aucun exemple, les François ont payé aux capitaines les fourrages qu'ils ont laissés dans la ville, parce que ces fourrages sont leur propriété, & que ce qui est la propriété d'un particulier est sacré pour le François.

Pieces officielles relatives à la prise de Bréda.

## ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'EXPÉDITION DE LA HOLLANDE.

Au quartier-général à Zevenbergen, le 1<sup>er</sup>. de mars 1793, l'an II<sup>e</sup> de la république française.

Bréda & Klundert sont pris, braves soldats! c'est au courage, à l'audace, à l'intelligence & aux talents militaires des Bataves & des François réunis, que nous devons ces premiers succès de la campagne. Le général en chef m'ordonne de faire savoir à toute l'armée qu'il osera tout avec elle; que ces deux conquêtes ne sont rien en comparaison de celles qu'il lui prépare; mais qu'il exige que ses compagnons d'armes soient aussi généreux, aussi sensibles, aussi humains, aussi sobres & aussi sages qu'ils sont vaillans, durs à la fatigue, & persévérans dans leurs entreprises.

La prise de Klundert nous coûte quelques braves camarades, dans le nombre desquels se trouve le courageux Haarmann, lieutenant-colonel des Bataves. Regrettons ces bons soldats, mais ne les plaignons pas, puisqu'ils sont morts pour la patrie & pour la plus noble de toutes les causes, celle de la liberté & de l'égalité.

Le commandant de Klundert a été tué, & toute la gar-

nison a été faite prisonnière de guerre en se retirant sur Willemstad. François, chérissons les Bataves, puisque les uns sont notre avant-garde, tandis que les autres nous reçoivent chez eux comme leurs parens & leurs amis; faisons-leur aimer nos victoires par une conduite digne d'hommes républicains, par conséquent, vertueux & libres; & s'il se trouvoit quelqu'un de nous capable de se porter à quelque excès envers les habitans de ces riches contrées, il seroit indigne de partager la gloire de nos armes, & le général en chef aime à croire qu'il lui suffiroit de le faire connoître à ses camarades, pour le faire rejeter ignominieusement du nombre des défenseurs de la liberté & de l'égalité.

Le général en chef sera aujourd'hui avec son quartier-général à Bréda.

L'adjutant-général-colonel, chef de l'état-major.

Signé F. THOUVENOT.

Au quartier-général de Bréda, le 1<sup>er</sup>. du mois de mars 1793, l'an II de la république française.

Il est tems que les François qui ont l'honneur de porter les armes pour la république, & que je n'ai eu ordre de conduire en Hollande que pour y faire triompher la cause de la liberté & de l'égalité, cessent de déshonorer nos armes victorieuses par les vexations, les violences & les crimes qu'ils se permettent contre des habitans paisibles & honnêtes qui nous reçoivent comme des frères. Je serois moi-même coupable, si je ne prenois pas les moyens les plus sévères pour réprimer de pareils excès. En conséquence, j'ordonne qu'il soit planté une potence sur le marché de Bréda; & s'il se trouve parmi nous un scélérat assez hardi pour continuer à déshonorer le nom français, il sera puni d'une mort infamante, sans remission & sans délai.

Le général en chef DUMOURIEZ.

## F R A N C E.

De Paris, le 11 mars.

Les nouvelles rassurantes de la Belgique ont calmé un peu les alarmes des citoyens sans ralentir leur zèle: les recrutemens vont très-bien; les dons gratuits pour armer & équiper les volontaires sont très-considérables, & cette inquiétude de courte durée n'a servi qu'à faire briller de nouveau le patriotisme des Parisiens.

## C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

( Présidence du citoyen Genjonné ).

Supplément à la séance du samedi 9 mars.

Baudouin, imprimeur de la convention, la prévient par une lettre, qu'en vertu du décret qui appelle tous les citoyens dans leurs sections respectives, l'imprimerie nationale se trouve déserte, & le service de la convention suspendu. Plusieurs membres ont accusé Baudouin d'imprimer des ouvrages contre-révolutionnaires, avec des caractères & dans un atelier qui étoient la propriété de la nation. Il s'est engagé, sur la liberté de la presse, des débats longs & vifs, dont le résultat a été un décret qui défend à l'imprimeur national d'imprimer autre chose que ce qui lui est commandé par la convention.

Séance extraordinaire du soir, du samedi 9 mars.

Un grand nombre de députations & de corps de volontaires prêts à voler à la défense de la patrie, ont paru dans l'assemblée. La section des Gravilliers a demandé le rapport du décret qui permet le commerce de l'or & de l'argent, une loi contre les agitateurs & les accapareurs, & une taxe de guerre qui ne pèsât que sur les citoyens qui ont plus de 15 cents livres de rente.

La section du fauxbourg Montmartre propose de faire poursuivre les officiers qui n'étoient pas à leur poste lors de l'affaire d'Aix-la-Chapelle, de rappeler tous les officiers des ci-devant classes privilégiées, & de ne soumettre aucune loi à la sanction du peuple, avant la fin de la guerre, afin que les défenseurs de la patrie puissent coopérer à la confection des loix. — Les élèves des ponts & chaussées veulent partir comme volontaires; la convention, en applaudissant à leur zèle, autorise le ministre à placer dans le corps du génie ceux de ces élèves qui auront les connoissances requises, & à configner les autres pour continuer leurs études.

Il s'éleve une discussion tumultueuse sur le mode de la nomination des 82 commissaires qui doivent parcourir les départemens. Collot-d'Herbois propose d'exclure de la liste de ces commissaires les membres qui ont voté pour l'appel au peuple dans le jugement du ci-devant roi. La convention passe à l'ordre du jour.

Le président donne lecture d'une lettre, annonçant qu'un grand nombre d'hommes armés se sont portés chez Gorsas, & ont brisé ses presses & caractères. Sur la motion de Lacroix, l'assemblée décrète que le maire de Paris donnera des renseignements sur ce fait; elle décrète aussi que ceux de ses membres qui sont des journaux seront tenus d'opter entre les fonctions de législateurs & les travaux de journaliste.

Séance du dimanche 10 mars.

La multitude d'objets intéressans dont nous avons à rendre compte, nous impose la dure nécessité de ne les présenter qu'avec rapidité. Parmi les lettres & adresses dont il a été fait rapport à l'ouverture de cette séance, une présentait la question de savoir si les défenseurs officieux doivent se munir de certificats de civisme: le comité de législation donnera son avis à cet égard. — Quelques-uns des membres nommés pour se rendre dans les départemens, refusent cette mission: on propose de rejeter leurs excuses; on les invite à se réunir tous sur-le-champ pour concerter leurs opérations. — Les commissaires de la Belgique écrivent que les choses reprennent une face agréable, & que bientôt les ennemis seront punis de leurs légers succès. — Un département, voisin de l'Éligagne, presse la convention de prendre des mesures pour dompter cette puissance, qui fait de grands préparatifs. On charge le comité de défense générale de s'occuper des moyens d'empêcher les troupes espagnoles de pénétrer, par la vallée d'Avan, dans les départemens des Hautes & Basses Pyrénées. — Le ministre de la guerre écrit qu'il a formé les troupes légères, & qu'il reste 57 bataillons à organiser. — Sur un rapport du comité des monnoies & assignats, la convention invite les administrateurs, préposés & ouvriers employés, soit à la fabrication des assignats, soit à la fabrication du papier pour assignats, à ne point quitter leurs travaux pour se rendre aux frontières. — On renvoie au comité d'agriculture une motion tendante à autoriser les commissaires dans les départemens, à visiter ou faire visiter les greniers ou magasins de grains.

Gamon, au nom du comité des inspecteurs de la salle, a fait un rapport sur quelques événemens de la veille. Hier, des hommes armés se présenterent aux portes & aux environs de la salle conventionnelle, & invitèrent les factionnaires à ne laisser entrer aucune femme dans les tribunes, galeries & corridors. Les sentinelles ayant fait difficulté de suivre cette consigne, les hommes armés la mirent eux-mêmes à exécution, en écartant les femmes par des exhortations, on dit même par des menaces. Le comité, instruit de ce fait, se procura des renseignements entendit des témoins: l'un d'eux, Jean-Baptiste Lefranc, déposa qu'il avoit oui dire qu'on ne vouloit pas de femmes, parce qu'il devoit y avoir une expédi-

tion. La femme Payen déclara avoir entendu, dans son café, des propos pareils, & ajouta même qu'il s'agissoit d'avoir quelques têtes dans la convention. Gamon a proposé de charger le ministre de la justice de poursuivre les auteurs de ces mouvemens.

« Nous verrons, a dit Barrere, si l'on ne veut plus de l'égalité & de la liberté. On se plaint de ce qu'on ne voyoit hier que des hommes dans les tribunes: eh bien, je voudrais qu'il n'y eût jamais que des hommes... Quand on est attaché à ses devoirs, & qu'on méprise la mort, on est libre. Où voulons-nous aller? au despotisme royal? à l'oligarchie? à l'anarchie? à l'imbécille système du gouvernement municipale? Les François sont éclairés, ils ne le souffriroient pas... Il n'y avoit hier ici que des hommes! Eh bien, je trouve l'assemblée magnifique; il n'y avoit que des hommes, ils y venoient pour apprendre leurs devoirs, pour voler ensuite aux frontières... L'homme qui veut être libre l'est; je l'étois hier, au café voisin, au milieu d'hommes: les têtes des députés sont bien assises; elles reposent sur les départemens... Ne perdons pas un tems précieux à une affaire de police qui concerne le président & les membres inspecteurs. On a dit que le ministre de la guerre avoit été menacé; c'étoit au pouvoir exécutif à prendre des mesures ou à recourir à la convention. Je demande que la convention passe à l'ordre du jour, & s'occupe des moyens du salut public. On passe à l'ordre du jour.

On a fait lecture de plusieurs lettres, dont voici l'extrait:

1°. Miranda, au quartier-général de Saint-Thron, en date du 8 mars, écrit au ministre de la guerre que tous les corps séparés de l'armée, & commandés par Hiller, Lamorliere & Champmorin, se sont réunis en combattant l'ennemi avec succès: notre armée a repoussé vers Tongres un corps d'observation autrichien. L'armée se reposera un moment de ses fatigues, & cependant elle protégera la jonction des corps détachés. Aujourd'hui elle fera un mouvement vers Tirlemont, pour favoriser un convoi d'effets de campement; demain elle prendra une grande position devant Louvain, pour couvrir la Belgique. Les généraux attendent les ordres de Dumouriez & les dispositions ultérieures du conseil exécutif. Un courier expédié par Valence a été arrêté dans une commune, sous le prétexte que les généraux trahissoient la patrie. Cette défiance n'est point partagée par le corps d'armée; il n'y a que la trente-deuxième division de gendarmerie qui tienne des propos injurieux aux chefs; Miranda en sollicite la punition.

2°. Les commissaires de la convention dans la Belgique, écrivent de Douay, même date, qu'ils se rendent à Arras, où ils espèrent trouver tous les esprits en d'aussi bonnes dispositions que dans le département du Nord. Notre armée se renforce, Dumouriez lui a adressé une proclamation; ce général a envoyé aussi aux commissaires trois dépêches que nous ferons connoître demain.

3°. Les commissaires envoyés à Lyon se plaignent beaucoup de l'esprit aristocratique qui domine dans cette ville.

4°. Le maire de Paris fait part des mesures prises pour connoître les auteurs des attentats commis chez Gorsas, rue Tiquetonne, & Flévie, rue Serpente.

On a ordonné l'apposition des scellés sur les papiers du général Stingham.

Le tribunal révolutionnaire sera composé de jurés pris, en nombre égal dans les départemens, & nommés par la convention. Un discours vigoureux de Danton sur la force des circonstances, a donné une grande impulsion à tous les esprits.

(A demain les détails).

Séance levée à cinq heures & demie.